

RECOMMANDATIONS CLES PORTANT
SUR UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI

(CONVENTION DE WASSENAAR)

La Haye, le 24 novembre 1982

Les organisations centrales des syndicats et du patronat représentées dans la Fondation du Travail,

- considérant que les éléments suivants sont essentiels à une amélioration structurelle de l'emploi : rétablissement de la croissance économique, stabilité des prix, renforcement de la compétitivité des entreprises et dans ce contexte, amélioration de la productivité ;
 - considérant la nécessité d'une politique pluriannuelle portant sur la stimulation des éléments précités et menée à tous les niveaux du domaine socio-économique ;
 - considérant qu'il ne sera pas possible, même en cas de reprise de la croissance économique à moyen terme, de fournir du travail à l'ensemble de la population active ni à toutes les personnes qui viendront l'accroître dans les années à venir ;
 - considérant qu'une approche politique pluriannuelle est nécessaire à cet effet, conjointement à la politique précitée, approche visant à une meilleure répartition de l'emploi disponible et prévoyant plusieurs formes de répartition, comme la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel et la lutte contre le chômage des jeunes ;
 - considérant, dans le contexte des accords à conclure entre les partenaires sociaux sur la forme, le calendrier et les conséquences en matière d'emploi, qu'il convient d'adopter comme principe qu'une meilleure répartition de l'emploi disponible ne peut conduire à une augmentation des charges, eu égard entre autres à la faiblesse financière des entreprises ;
 - considérant que des efforts doivent être entrepris afin de lancer effectivement une telle politique en 1983, étant entendu qu'une adaptation des accords salariaux déjà conclus au niveau des conventions collectives ne peut être négociée librement qu'à ce même niveau ;
- I. lancent un appel aux partenaires sociaux afin de créer les conditions d'une élaboration aussi rapide que possible d'une politique dans le sens indiqué ;
 - II. soulignent les possibilités existant en la matière dans le cadre de la Fondation du Travail pour une concertation relative à certains aspects du partage du travail et de la lutte contre le chômage des jeunes, dans le but de formuler des recommandations dans ce domaine avant le 1er janvier 1983 ;
 - III. souhaitent – dans le respect des opinions et sentiments de chacun quant au programme du nouveau gouvernement – que sur la base des considérations et intentions précitées, les négociations sur les conventions collectives 1983 puissent débiter à court terme dans les entreprises et secteurs, et adressent au gouvernement un appel pressant afin de permettre aux parties concernées de négocier en toute liberté au niveau des conventions collectives, sur la base des recommandations précitées. Dans ce contexte, les organisations auteur du présent document sont disposées à informer le gouvernement de l'état d'avancement concret et des résultats de ces négociations au cours du printemps 1983.

Les présidents des organisations centrales des syndicats et du patronat représentées dans la
Fondation du Travail :

VERBOND VAN NEDERLANDSE ONDERNEMINGEN

C. van Veen

NEDERLANDS CHRISTELIJK WERKGEVERSVERBOND

S.J. van Eijkelenburg

KONINKLIJK NEDERLANDS ONDERNEMERSVERBOND

W. Perquin

NEDERLANDS CHRISTELIJK ONDERNEMERSVERBOND
S. Veninga

KATHOLIEKE NEDERLANDSE BOEREN- EN TUINDERSBOND

Pour entre autres :

KONINKLIJK NEDERLANDS LANDBOUW COMITE
NEDERLANDSE CHRISTELIJKE BOEREN- EN TUINDERSBOND
J. J. Schouten

FEDERATIE NEDERLANDSE VAKBEWEGING
W. Kok

CHRISTELIJK NATIONAAL VAKVERBOND
IN NEDERLAND
H. van der Meulen

VAKCENTRALE VOOR MIDDELBAAR EN
HOGER PERSONEEL
H. van der Schalie

La Haye, le 24 novembre 1982